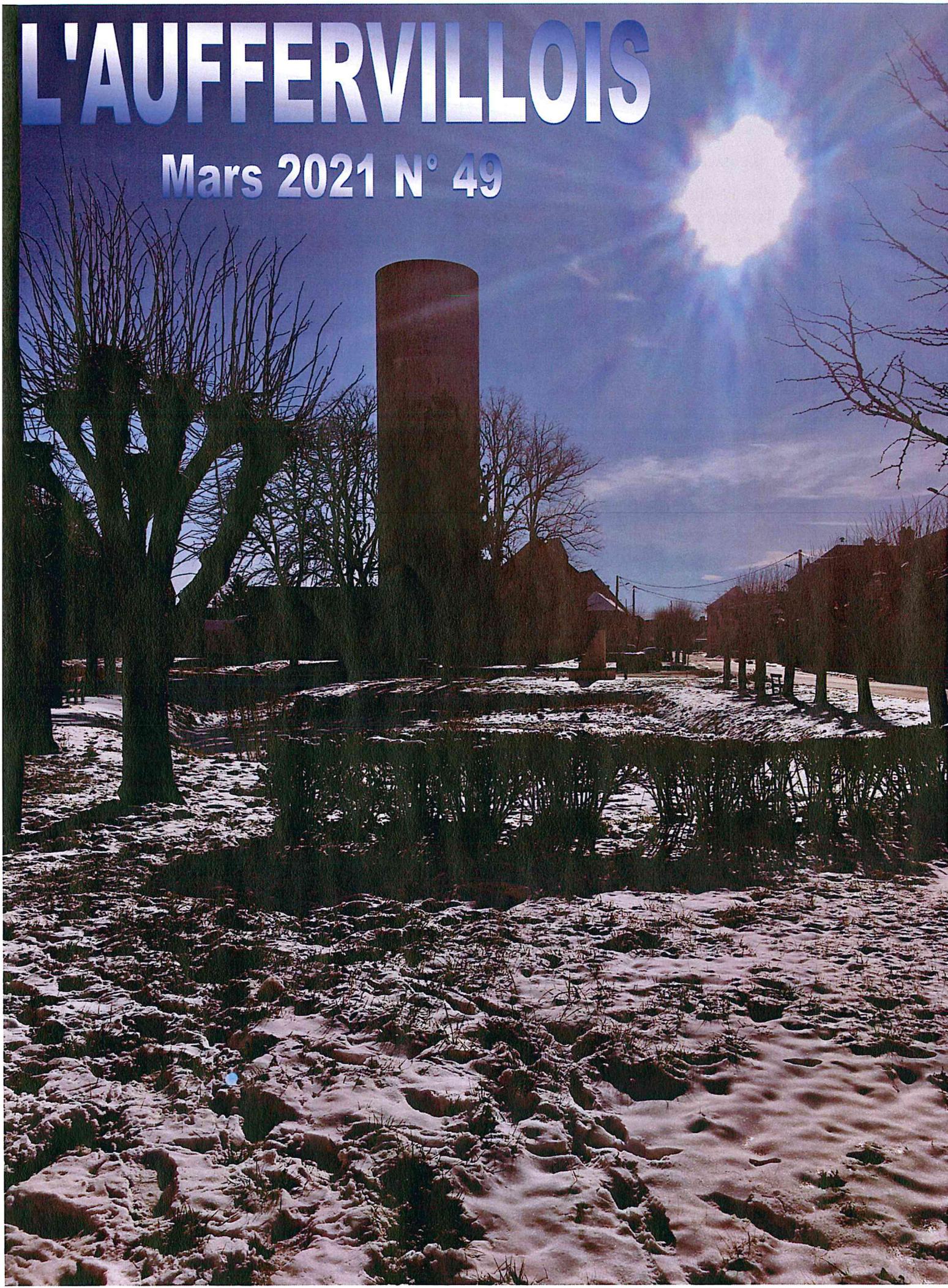


L'AUFFERVILLOIS

Mars 2021 N° 49



Le mot du Maire

Chers Concitoyens,

A année exceptionnelle, Auffervillois exceptionnel !

En effet l'actualité récente et la crise sanitaire font que cette nouvelle parution de l'Auffervillois a pris du retard par rapport à l'accoutumée... La cérémonie des vœux du Maire ayant été annulée par obligation et la distribution d'un « édito vœux du maire » l'ont également retardé, et font aussi que je serais plus bref en prenant soin de ne pas revenir sur les sujets évoqués dernièrement.

Je m'attarderais essentiellement sur des faits et gestes qui sont désormais devenus courants mais qui ont tendance à irriter le Maire que je suis, tout comme l'ensemble de mes collègues élus... En effet, depuis un certain temps déjà, les mentalités ont malheureusement évolué et il est devenu difficile de trouver un dialogue constructif avec certains citoyens, certains acteurs économiques ou encore certaines administrations... Les Maires font souvent l'objet d'accusations irréfléchies et de diffamations avec atteinte à la vie privée, et sont soudainement victimes d'agressions verbales ou physiques à notre plus grand regret. La fonction et le rôle de Maire semblent être méprisés avec parfois un manque de considération et de respect pour la personne...

D'autres incivilités sont aussi devenues fréquentes sur l'ensemble du territoire de notre commune. Certains citoyens ont volontairement oublié les règles et usages de la vie quotidienne en manquant de respect à leur entourage et leur environnement. C'est ainsi le fait de stationnements illégaux de véhicules sur la voie publique ou les trottoirs, en omettant volontairement les règles du code de la route portant atteinte à la sécurité des citoyens. Il serait tellement plus agréable pour nous tous que chacun d'entre nous prenne soin de garer correctement sa ou ses voitures, et encore mieux de prendre le temps et l'habitude de la rentrer dans sa propriété lorsque cela est possible ! D'ailleurs certaines règles de stationnement ont été revues sur le bourg, et je m'engage à les poursuivre afin d'assurer une meilleure sécurité des citoyens et des usagers de la voie publique...

Le non-respect de notre environnement et de la nature est devenu maintenant commun même à Aufferville. Bien évidemment les déchets et mégots de cigarettes jetés à même le sol font malheureusement partie de la vie courante... sans oublier les dépôts sauvages d'ordures sur les chemins communaux ou en lisières de bois comme cela a encore été le cas cette semaine sur notre territoire ! C'est pourquoi j'ai décidé de traquer tous ces irresponsables pollueurs qui agissent avec facilité. Je n'hésiterais pas à lancer des procédures judiciaires avec le concours de la gendarmerie afin de les retrouver et leur faire payer le prix de leur incivilité... A l'approche des beaux jours, il est plus que mon devoir de veiller à la propreté de notre commune et au respect de notre environnement !

Le mécontentement d'un Maire furieux mais déterminé étant dit, vous allez maintenant pouvoir parcourir un nouveau numéro de l'Auffervillois, encore plus riche en actualités et accompagné de remarquables photos...

En attendant de vous rencontrer prochainement, portez-vous bien, prenez soin de vous et de vos proches, et n'hésitez pas à vous faire vacciner contre cette pandémie dès que cela vous sera possible, dans l'espoir de retrouver rapidement des jours meilleurs !

Bruno Moulié

Comptes-rendus des conseils municipaux

Séance du 25 septembre 2020 :

URBANISME- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

L'exercice de ce droit permet à la commune de réaliser conformément aux dispositions de l'article L210-1 du Code de l'Urbanisme des actions ou opérations d'aménagement, ayant pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti, ainsi que pour constituer des réserves foncières nécessaires à la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d' instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones UA, UB et UX du plan local d'urbanisme approuvé le 17 janvier 2020.

ACQUISITION D'UNE LICENCE IV :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés, l'acquisition de la licence IV du Relais de la Diligence pour 3000 euros, tarif estimé par le commissaire-priseur.

Séance du 20 novembre 2020 :

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE :

Le maire informe que la préfecture de Seine-et-Marne a déposé devant le tribunal administratif de Melun un recours visant à l'annulation de la délibération du conseil municipal du 17 janvier 2020 approuvant le PLU de la commune d'AUFFERVILLE.

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire, le conseil municipal lui donne délégation pour ester en justice dans le dossier n.2008466 introduit devant le tribunal administratif de Melun.

SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE :

Le maire informe l'assemblée de la signature d'une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales : elle permet de régler les titres (cantine scolaire) directement par carte bancaire en ligne.

Séance du 18 décembre 2020 :

TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Le repas de la restauration scolaire n'ayant pas subi d'augmentation depuis 2 ans, 3.60€ depuis le 1^{er} janvier 2019, le maire propose de passer à 3.65€ au 1^{er} janvier 2021, considérant que le repas nous est facturé 3.90€ par la cuisine centrale de Nemours. Le conseil municipal entérine cette augmentation.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES 4 SAISONS

Les tarifs pour la location de la salle des fêtes ne changent pas, pour une location du samedi au dimanche :

- 290€ pour les Auffervillois

- 710€ pour les extérieurs.

GARE AUX MAUVAIS STATIONNEMENTS !

En raison de l'accroissement de la circulation et surtout du constat d'arrêts et de stationnements anarchiques, il convient de réorganiser et de réglementer la circulation, l'arrêt et le stationnement sur certaines voies.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°02/2021

À partir du 07 janvier 2021, le stationnement et l'arrêt des véhicules est interdit, en tout temps sur la chaussée comme sur le trottoir : rue grande côté pair, du 34 bis au 42 et côté impair, du 33 au 43.

Le stationnement est autorisé uniquement en cas de cérémonie à l'église ou à la mairie.

Le dépôt-minute est autorisé mais devra se faire soit vers le château d'eau soit à l'arrière du monument aux morts uniquement pour les besoins de l'école et des riverains.

Le stationnement est interdit à tout véhicule et en tout temps tout autour du monument aux morts.

Le stationnement des véhicules est interdit en tout temps sur la chaussée comme sur le trottoir devant les garages municipaux sis au 34 bis rue grande.

Des emplacements sont en permanence autorisés :

- Sur la chaussée devant le 33 rue grande pour les livraisons de la mairie et de l'école et les services publics de transports scolaires,
- Sur le trottoir devant les 34 bis et 34 ter rue grande pour les usagers de la mairie, le personnel communal, les enseignants ainsi que les élus.

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°04/2021

La circulation et le stationnement des poids lourds sont interdits rue grande du numéro 1 au numéro 7 ainsi que sur la zone d'arrêt réservée aux bus.

VACANCES DE LA TOUSSAINT À L'ACCUEIL DE LOISIRS

La deuxième semaine des vacances de la Toussaint offre toujours l'opportunité d'inscrire ses enfants à l'accueil de loisirs qui ouvre ses portes dans la salle des fêtes d'Aufferville du lundi au vendredi.

Chaque session est marquée par un thème ; cette fois-ci le sujet tournait autour de la visite des enfants et de leurs animateurs au zoo de Beauval.



Toutes leurs réalisations de la semaine rappellent cette journée et les animaux qu'ils y ont rencontrés.

Une grande nouveauté et nouvelle expérience : les enfants se sont improvisés reporter et ont publié le premier numéro de leur petit journal qui relate toutes les activités de la semaine.

Ils sont ainsi tous repartis le vendredi soir avec un exemplaire de leur production qui leur permettra de garder un souvenir marquant et de faire partager le déroulement de ces 5 journées bien remplies à leurs parents !

Les prochaines dates de l'accueil de loisirs :

- Du 19 au 23 avril 2021
- Du 07 au 30 juillet 2021
- Du 02 au 05 novembre 2021

Inscriptions par mail :

sophie.houy@ccgvl.fr

Inscriptions par téléphone :

06 58 36 00 92



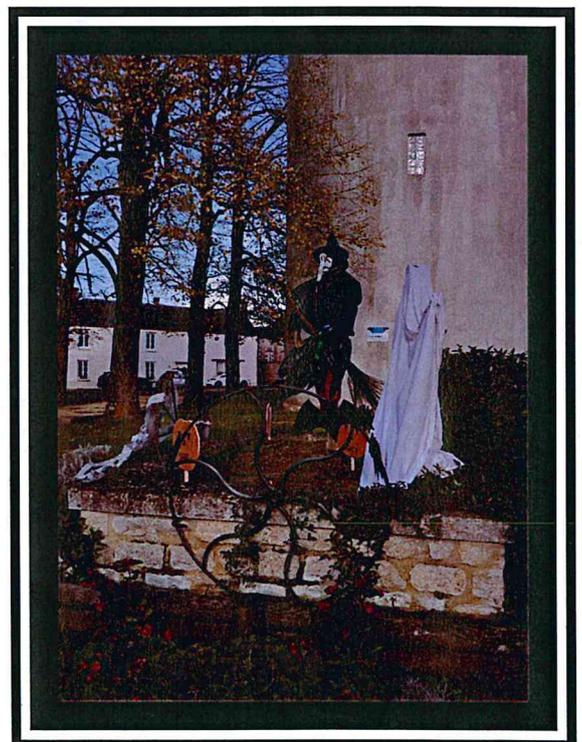
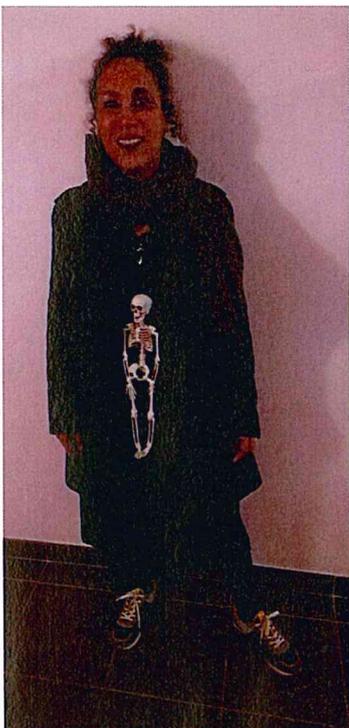
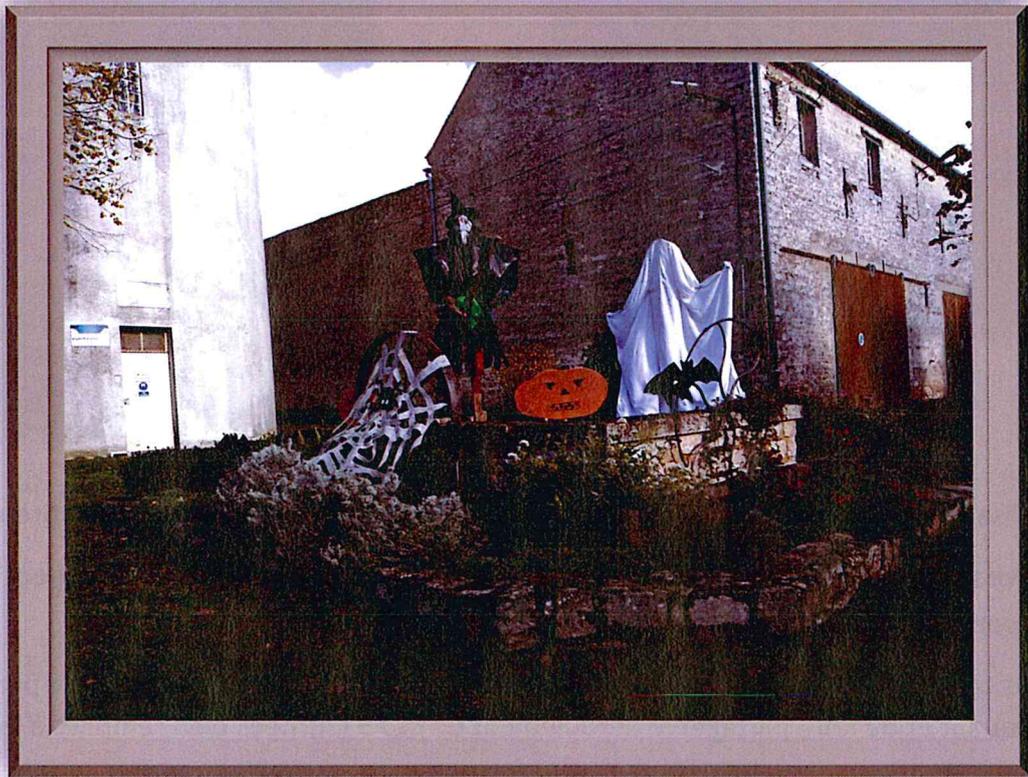
HALLOWEEN ANNULÉ

Malheureusement, c'est avec amertume que nous avons dû annuler le goûter d'Halloween qui devait avoir lieu dans la cour de l'école. Navrés aussi que la récolte de bonbons n'ait pu se faire en déambulant dans les rues du village !

Deux sorcières, cependant, ont réussi à s'échapper du conseil municipal le samedi 31 octobre à la tombée de la nuit et sont allées distribuer des sucreries aux enfants qui s'étaient inscrits et aussi à ceux rencontrés sur leur passage.

Les enfants ont pu également apprécier la présence d'une autre sorcière sur la place du château- d'eau. Celle-ci avait vraiment l'air maléfique : heureusement, elle n'a jeté de sort à personne !

Il faut remercier notre employé communal, Éric, pour la mise en place de ce décor.



À CEUX DE 14

Le 11 novembre 2020 aura ressemblé en tous points au 8 mai : Seul le conseil municipal accompagné du porte-drapeau, M. Raymond DURIF, avait le droit de rendre hommage à nos soldats de 14-18 morts pour la France.

Une gerbe de fleurs a donc été déposée sur le monument aux morts à l'issue de cette cérémonie.

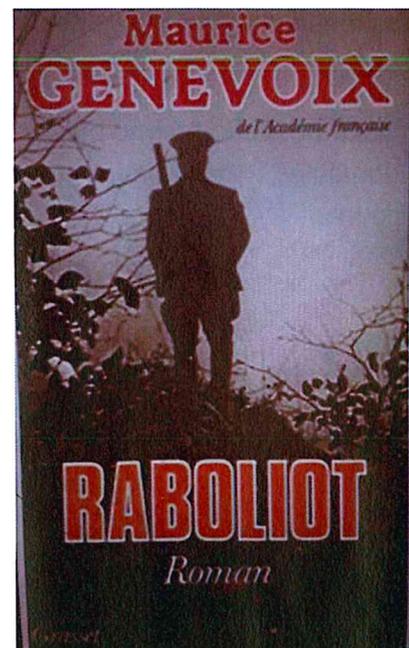
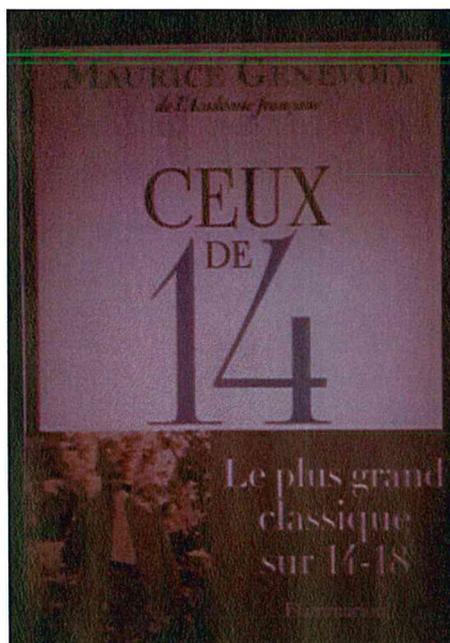
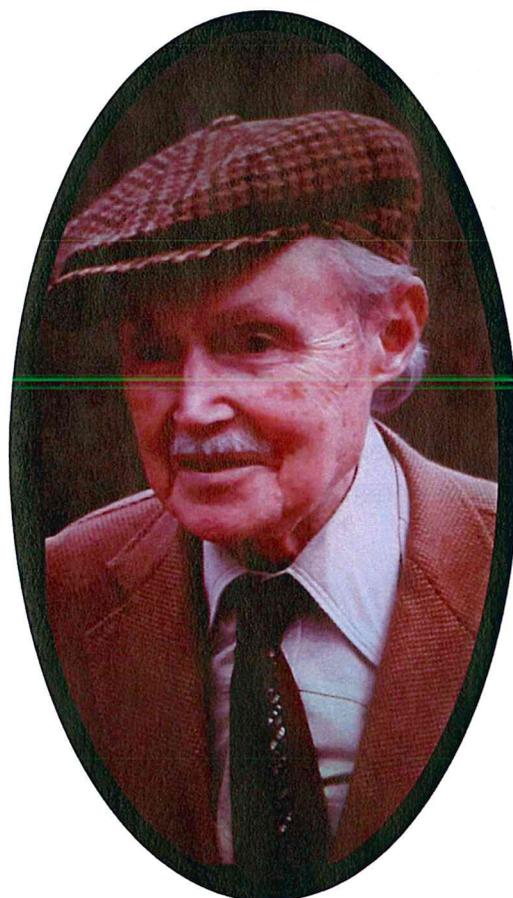
Ce 11 novembre 2020 aura été marqué parallèlement, à PARIS, par la panthéonisation de Maurice GENEVOIX, « l'écrivain des Poilus », blessé par balles le 25 avril 1915 aux Éparges.

Maurice GENEVOIX est né en 1890 à Decize, dans la Nièvre. Mobilisé dès le début de la Première Guerre mondiale, il participe aux combats et est grièvement blessé, il perd l'usage de son bras gauche et est réformé. C'est alors qu'il entreprend l'écriture de son témoignage de la Grande Guerre.



Ses carnets de guerre paraissent en 5 volumes entre 1916 et 1923 puis sont publiés dans un recueil intitulé *Ceux de 14*. À découvrir ou redécouvrir !

Maurice GENEVOIX a aussi reçu le prix Goncourt en 1925 pour son roman *Raboliot*, son œuvre est en partie consacrée au monde rural de sa Loire natale et à la description de la nature en harmonie avec les hommes. Un sujet très actuel, à lire ou relire de 7 à 77 ans ou plus !



QU'EST-CE QUE LA 5 G ?

La "5G" est la cinquième génération de réseaux mobiles. LA 5G permet un bond dans les performances en terme de débit (multiplié par 10), d'instantanéité (délai de transmission divisé par 10) et de fiabilité. À usage constant, la 5G est moins consommatrice d'énergie que les technologies précédentes (2G, 3G, 4G).

La 5G cohabitera avec ces technologies antérieures et viendra renforcer la couverture numérique du territoire tout en évitant la saturation des réseaux 4G déployés désormais sur plus de 96% du territoire. Les opérateurs vont ajouter les antennes 5G sur des pylônes déjà existants ou mettre à jour les antennes existantes.

En France, l'exposition du public aux ondes est très réglementée et surveillée par L'ANFR, Agence Nationale des Fréquences Radioélectriques. Les valeurs limites réglementaires se situent entre 36 volts par mètre et 61 V/m selon les fréquences pour la téléphonie mobile. (Le volt par mètre est l'unité de mesure qui sert à mesurer la force d'un champ électronique). 80% des mesures déjà réalisées attestent d'une exposition inférieure à 1V/m. L'ajout de la 5G présentera une légère augmentation de l'exposition aux ondes mais elle restera très faible.

Le déploiement de la 5G se fait en parallèle du déploiement de la 4G et de la fibre optique dans les zones qui n'en bénéficient pas encore, mais il est indépendant des obligations des opérateurs d'assurer le passage à la 4G de la quasi-totalité du réseau existant fin 2020 et à généraliser le déploiement de la fibre optique à horizon 2025.

La fibre optique permet d'apporter le Très Haut Débit dans les logements par voie filaire, ce qui assure une grande stabilité de la connexion. La 5G permet d'offrir une connexion en Très Haut Débit y compris en mobilité. La fibre optique est également nécessaire au fonctionnement du réseau 5G pour raccorder les antennes et assurer un très haut débit jusqu'au cœur du réseau.

Les utilisateurs de la 5G bénéficieront d'un débit qui pourra être nettement supérieur, permettant par exemple d'utiliser des services de visioconférence plus performants. La 5G permettra de connecter progressivement un nombre important d'objets ; elle permettra ainsi de développer de nouveaux outils pour faciliter le transfert massif d'informations en temps réel et sans fil. Grâce à la 5G, ces outils permettront d'améliorer l'efficacité de la gestion des transports, la régulation des flux de circulation, la gestion de l'eau et de l'épandage des produits phytosanitaires, le suivi des troupeaux et de leur santé, la gestion des fermes connectées, le fonctionnement de certaines usines, la télémédecine, la gestion du matériel médical, le maintien de la connexion pendant les déplacements de malades, les interventions des services d'incendie et de secours, l'utilisation de drones pour acheminer l'aide d'urgence, la visualisation des lieux d'intervention pour mieux appréhender les situations, etc...

Cette nouvelle technologie sera une clé essentielle du développement de nouveaux outils dans beaucoup de domaines : médecine, agriculture, environnement, transports, industrie, sécurité routière, services de secours...

LA TÉLÉPHONIE MOBILE A L'ANTENNE

Une deuxième antenne pour la téléphonie mobile a été implantée sur le parking de la salle des fêtes pour le compte de la société Free Mobile.

Des travaux de consolidation sur la première antenne ont également été effectués en vue du déploiement de la 5G.



DEUX DÉFIBRILLATEURS INSTALLÉS SUR LA COMMUNE

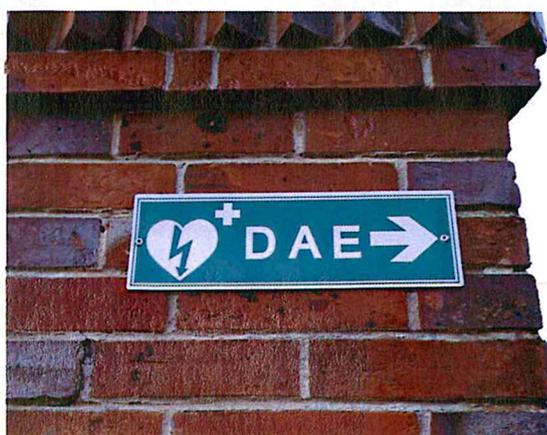
Leur présence est matérialisée par une pancarte verte et trois lettres blanches DAE signifiant Défibrillateur Automatisé Externe.

En France, chaque année, on estime le nombre de victimes d'un arrêt cardiaque entre 40000 et 50000 personnes. L'intervention d'une tierce personne peut sauver la vie en pratiquant les gestes de premiers secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Toute personne témoin d'un arrêt cardiaque peut initier « la chaîne de survie » et est habilitée à utiliser un DAE. Il suffit de mettre le DAE en marche et de suivre les instructions vocales de l'appareil.

Le premier défibrillateur est installé dans la cour de la mairie et est accessible à tous, le second est à l'intérieur de la salle des fêtes et donc seulement à disposition des utilisateurs de la salle.



LE PÈRE NOËL EN CHARRETTE

À année particulière, Noël particulier.

Il n'était pas possible d'organiser le spectacle et le goûter de Noël habituels à la salle des fêtes.

Nous avons donc proposé au Père Noël une visite un peu particulière; son traîneau ne volant que dans le ciel et ne glissant que sur la neige, nous lui avons affrété une charrette à foin décorée de branches de sapin, de boules et de guirlandes rouges et argent.

Et comme le samedi 12 décembre, nous étions en plein confinement, le Père Noël s'est déplacé dans chaque hameau pour distribuer chocolats et peluches aux enfants.

Ce fut l'occasion aussi pour les parents de boire un verre de vin chaud, un café ou un chocolat avec le maire et les conseillers qui ont suivi le défilé.

Les enfants ont pu faire des photos avec le Père Noël et profiter de l'occasion pour lui dire qu'ils ont été bien sages toute cette année !

Nous avons commencé notre visite à Maison-Rouge, puis à Morville et Busseau. Nous avons pris la direction de Jarville avant d'arriver à Aufferville en fin d'après-midi.

Ce fut l'occasion d'admirer la scène de Noël imaginée par Éric et mise en valeur par les illuminations.





Le renne du Père Noël tient à remercier le Père Noël d'avoir accepté son invitation et la Mère Noël d'avoir préparé son excellent vin chaud. Merci également à Dominique et Patrick LECLER du comité des fêtes pour le café et le prêt de matériels. Il remercie également tous ceux qui ont participé à la décoration de la charrette et les conseillers municipaux qui se sont déplacés dans chaque hameau pour partager ce moment très convivial avec les Auffervillois. Un grand merci à Vincent MORISSEAU, chauffeur occasionnel du Père Noël !

Nous avons travaillé avec l'entreprise Vadimo's Patece, spécialisée dans les peluches et dont l'entrepôt est basé à Aufferville.

Enfin, le renne du Père Noël remercie le maire de lui avoir laissé carte blanche pour l'organisation de cette manifestation. Il espère bien pouvoir vous réserver d'autres surprises pour Noël 2021.

LA GRANDE HISTOIRE DU COUVRE-FEU

C'est la première fois en France qu'un couvre-feu est décrété pour des raisons sanitaires.

Pourtant depuis le Moyen-Âge, le couvre-feu a traversé toutes les époques, associé souvent aux heures les plus sombres de notre Histoire.

À l'origine, le couvre-feu était utilisé dans un sens littéral, il désignait un ustensile de métal ou de terre cuite avec lequel on couvrait le feu afin de le conserver tout en évitant les incendies. Par extension, il a désigné le moment où il fallait éteindre les feux.

Le roi des Anglo-saxons, Alfred le Grand, aurait ainsi mis en place une cloche de couvre-feu à Oxford dès le IX^{ème} siècle.

Le premier couvre-feu est souvent attribué à Guillaume le Conquérant ; le duc de Normandie aurait pour la première fois ordonné une telle mesure lors de sa conquête de l'Angleterre dont il devint le roi en 1066 après la bataille d'Hastings. À la tombée de la nuit, l'extinction des feux était obligatoire ; chaque soir, dès que les cloches des églises résonnaient dans les villes et villages, les habitants devaient rentrer chez eux afin de prévenir toute assemblée parmi les Anglais dont il redoutait la révolte.

Au XIII^{ème} siècle, les habitants sont priés de rentrer chez eux le soir pour recouvrir leur(s) foyer(s) de cendres. À l'époque, seule la chaleur des flammes réchauffaient les intérieurs et la population laissait le feu se consumer la nuit pour entretenir la chaleur des foyers, provoquant de nombreux incendies dans les habitations alors construites en bois.

Les autorités instaurèrent donc le couvre-feu pour limiter les incendies des villes. Par décret du seigneur, les cloches des églises sonnaient alors chaque soir pour mettre fin à toute activité.

L'évolution sémantique vers le sens de « signal de retraite donné dans les villes en guerre, pour se coucher » viendrait d'une mesure imposée par Philippe de Valois (Philippe VI) au début de la Guerre de Cent Ans en 1337 et qui consistait à sonner la retraite par la cloche de l'église ou du beffroi.

Le couvre-feu devient alors la norme dans l'ensemble des villes occidentales du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle ; les chartes de coutumes et les ordonnances municipales et de police fourmillent d'interdictions de circuler de la tombée de la nuit au lever du jour.

Le couvre-feu est à la fois une mesure préventive contre les incendies, une mesure de régulation des horaires de travail et une mesure de sûreté publique.

Au Moyen-Âge, le couvre-feu correspond à l'heure à partir de laquelle on ne doit plus travailler assurant ainsi une relative égalité au sein de chaque corporation : les artisans, les commerçants doivent globalement produire la même chose. Le couvre-feu permet de régler cette organisation. Il rythme la vie des citadins et des villageois et marque une séparation nette entre le jour et la nuit en respectant aussi le rythme des saisons.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, la nuit, les portes des villes et enceintes fortifiées sont fermées ; les rues principales sont entravées par des chaînes, les horaires d'ouverture des tavernes sont limités...

Avec la généralisation de l'éclairage public, l'impératif du couvre-feu disparaît peu à peu au XIX^{ème} siècle.

Le couvre-feu évoque davantage aujourd'hui un passé douloureux lié aux périodes de guerre du XX^{ème} siècle. Cette mesure d'exception fut imposée par les Prussiens dans les territoires français qu'ils occupèrent durant la Guerre de 1870-1871, il y a très exactement 150 ans.

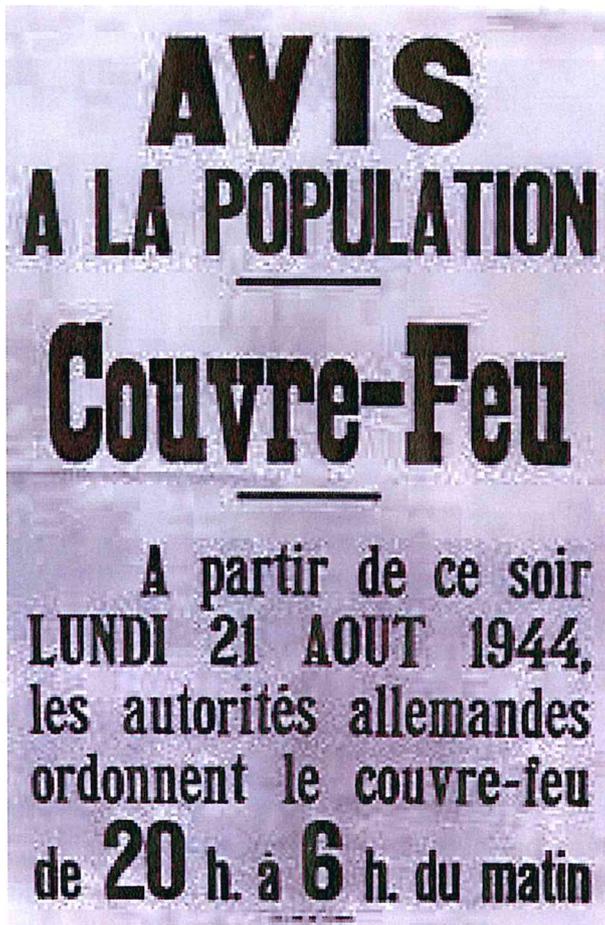


Elle fut reprise par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale. Le couvre-feu est alors imposé par la Wehrmacht dans les zones occupées, parfois dès 1940 dans certaines régions, l'objectif étant de cloîtrer la population chez elle pour empêcher tout rassemblement et toute forme de sédition dont les actions de la Résistance. Les habitants doivent se calfeutrer chez eux et recouvrir portes et fenêtres de tissu pour occulter la lumière afin de se protéger également des bombardements de l'aviation alliée. Seules les personnes munies de laissez-passer comme les infirmières, les sages-femmes... pouvaient se déplacer pendant les heures du couvre-feu.

Le film *La traversée de Paris* de Claude Autant-Lara, avec Gabin, Bourvil et Louis de Funès, sorti en 1956 et adapté d'une nouvelle de Marcel Aymé, illustre parfaitement l'ambiance qui régnait alors dans la capitale.

Le couvre-feu réapparaît quelques années après la Libération, lors d'une autre guerre, celle d'Algérie. L'armée française l'ordonne d'abord à Alger en 1955 lors de la « Toussaint rouge » pour lutter contre les mouvements insurrectionnels et les attentats commis par le FLN (Front de libération nationale, parti politique algérien pour l'indépendance de l'Algérie). Levé en 1956, il est remis en place en 1958 et en 1961 lors du putsch des généraux. En octobre 1961, le préfet de police de Paris, un certain Maurice Papon, décide du couvre-feu pour les « Français musulmans d'Algérie », terme utilisé à l'époque pour désigner les Algériens travaillant en métropole, considérés comme des complices aux mouvements indépendantistes. Il leur est interdit de circuler dans les rues de Paris et de la banlieue entre 20h30 et 5h30. Les cafés fréquentés ou tenus par des Algériens doivent impérativement fermer à 19h. Pour riposter, le FLN décide d'organiser une grande manifestation à Paris le 17 octobre 1961 : des Nord-Africains convergent de Nanterre vers Paris pour protester contre ce couvre-feu. La répression policière est particulièrement violente et fera plus de deux cents morts. Le couvre-feu durera jusqu'à la signature du cessez-le-feu du 19 mars 1962.

Depuis mars 2020, nous vivons une nouvelle période sombre de notre Histoire ; le fléau touche cette fois-ci l'humanité entière, la pandémie est mondiale, le couvre-feu est décrété à plusieurs reprises en France. C'est la première fois pour essayer d'éradiquer une épidémie ! Dans l'histoire en effet, aucun couvre-feu ne semble avoir été mis en place pour raisons sanitaires. Au Moyen-Âge et jusqu'à l'époque moderne, les mesures radicales pour lutter contre les épidémies de peste ou de choléra prennent plutôt la forme de cordons sanitaires, de confinements, de quarantaines, de limitations de déplacement mais jamais de restrictions horaires.



PETITE HISTOIRE D'UNE EXPRESSION QUI POURRAIT BIEN REDEVENIR À LA MODE

En ces temps qui courent, prenez garde de ne pas vous faire appeler Arthur !

« Se faire appeler Arthur » signifie « se faire réprimander », « se faire gronder ».

Cette expression, dans notre actualité, a un petit goût très amer !

Elle rappelle pour nos personnes âgées, nos papys et mamies de plus de 80 ans, une période bien trouble de notre histoire ; elle rappelle tout simplement l'occupation allemande de la Seconde Guerre mondiale et le couvre-feu instauré par les allemands à 20 heures.

À cette heure, toutes les lumières devaient être éteintes pour que l'aviation alliée ne puisse pas se repérer. Les patrouilles allemandes arpentaient les rues, tapaient aux portes des maisons encore éclairées en criant « Loumiere » (lumière) ou « acht Uhr » (8 heures en allemand se prononce art-our) pour que les feux s'éteignent.

Quand on ne comprend pas l'allemand, art-our devient vite Arthur !!!!!!!

Dans les mémoires d'enfants qu'étaient nos grands-parents d'aujourd'hui à cette époque-là, cette expression était synonyme de terreur. Elle a été reprise par la suite par certains parents pour rappeler à l'ordre leurs enfants susceptibles de faire des bêtises.

HOMMAGE À UN ANCIEN ADJOINT DE LA COMMUNE

La municipalité tient à rendre hommage à Bernard MORISSEAU dont l'engagement dans la vie municipale de notre commune ne fut pas de courte durée puisqu'il a exercé 2 mandats en tant que conseiller municipal de 1959 à 1965 et de 1989 à 1995, et 4 mandats en tant qu' adjoint de 1965 à 1989.

Bernard MORISSEAU est décédé le 14 mai 2020 à NEMOURS. Ses obsèques en l'église d'AUFFERVILLE et son inhumation au cimetière d'AUFFERVILLE dans le caveau familial ont eu lieu le 18 mai 2020, en petit comité.

Bernard MORISSEAU est né le 1^{er} décembre 1928 à AUFFERVILLE, à la ferme de Filbois, deuxième d'une fratrie qui comptera six enfants.

LA famille MORISSEAU était installée à AUFFERVILLE depuis la fin du XIXème siècle ; c'est plus exactement vers les années 1870 que son arrière-grand-père Delphin MORISSEAU s'y est installé.

Élève à l'école d'AUFFERVILLE avec Madame puis Monsieur GÉNISSON, il arrête l'école à 14 ans en 1942 pour travailler sur la ferme pendant l'occupation.

Son père, Roger MORISSEAU qui a été élu maire d'AUFFERVILLE en 1955 décède en 1958 pendant son mandat ; Bernard continue alors de travailler sur la ferme auprès de sa mère, Christiane, devenue veuve, avec son frère Denis et sa sœur Thérèse.

En 1972, suite à la retraite de leur mère, Bernard, Denis et Thérèse reprennent la ferme en leur nom. Ils en feront cession à leurs neveux en 1992 et partent en retraite à NEMOURS.



HOMMAGE AUX AUFFERVILLOIS QUI NOUS ONT QUITTÉS EN 2020

L'année 2020 ayant été plus que particulière, nombre d'entre nous n'ont pu assister aux obsèques de personnes bien connues dans notre village, voisins, amis ou simple connaissance...

Il n'est plus possible depuis le premier confinement d'inviter l'ensemble de la population auffervilloise par la voie habituelle d'un avis distribué dans les boîtes aux lettres puisque l'assistance aux cérémonies est limitée.

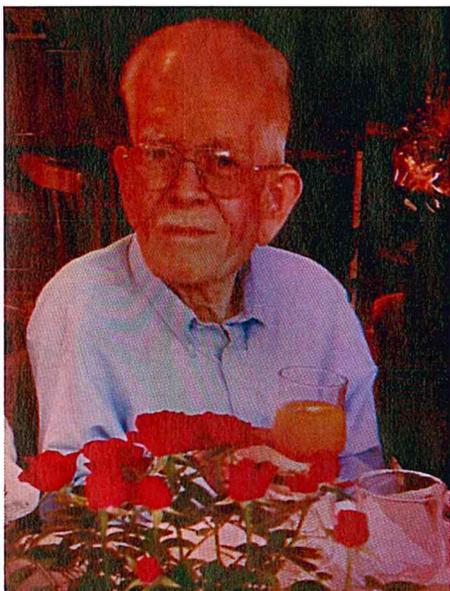
Nous avons donc décidé de rendre hommage à ces personnes décédées depuis le mois de mars dans cette publication.

Gilbert CHAMAULT

Gilbert CHAMAULT est né le 1^{er} février 1928 à Thiersanville, commune de BOUGLIGNY . Il s'est installé avec sa femme, Edwige, dans la ferme de ses beaux parents à Morville où ils ont toujours vécu .

Il a participé aux activités du club des anciens avec son épouse pendant plusieurs années.

Gilbert CHAMAULT est décédé le 17 février 2020, une cérémonie religieuse a été célébrée en sa mémoire à l'église d'AUFFERVILLE et il a été inhumé au cimetière d'AUFFERVILLE dans le caveau familial .



Bernard BRUNET

Le 16 décembre 2020 disparaissait à l'âge de 84 ans, Bernard BRUNET, agriculteur retraité, domicilié depuis toujours à Busseau, hameau où sa famille est installée depuis des générations (sa grand-mère a été la première centenaire d'Aufferville en 1981) et où il est né le 22 mai 1936.

Ancien combattant de la Guerre d'Algérie de janvier 1957 à mai 1959, Bernard BRUNET a toujours été présent aux commémorations honorant nos soldats morts au combat.

Il s'est marié en 1969 à Raymonde à qui nous présentons nos sincères condoléances ainsi qu'à leur fille, Sylvette.

Lucienne DURIF née PETITPAS

Lucienne PETITPAS est née le 30 janvier 1938 à PUISEAUX. Elle s'est mariée avec Raymond DURIF, natif d'AUFFERVILLE, en 1960 et ils se sont installés dans leur maison, rue des canes, un an plus tard.

Lucienne DURIF a été très active dans notre commune ; elle a présidé pendant plusieurs années « le club des anciens » . Elle a également travaillé en tant que vendeuse à la boulangerie d'AUFFERVILLE, lorsque celle-ci se trouvait au centre du village, rue grande, face à la mare.

Lucienne est décédée le 12 octobre 2020. Pour beaucoup d'Auffervillois, c'était « Lulu » et nous tenions à lui rendre hommage.



Guy LACHENY

Le samedi 26 septembre 2020, nous rendions hommage en notre cimetière d'AUFFERVILLE à Guy LACHENY décédé le 22 avril 2020.

Guy avait toujours souhaité être inhumé à AUFFERVILLE en tenue de Sapeur-Pompier et en présence de ses camarades.

Monsieur Bruno MOULIÉ, maire d'AUFFERVILLE et Madame Camille LACHENY, sa veuve ont donc organisé en collaboration cette cérémonie en présence des Corps de Première Intervention de CHEVRAINVILLIERS et d'AUFFERVILLE accompagnés d'une délégation des Sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne, en respectant ses dernières volontés.

Guy est né le 16 mai 1955 à SOUPPES-SUR-LOING ; il avait 2 ou 3 ans lorsque ses parents se sont installés à AUFFERVILLE où il a toujours vécu.

Guy avait deux passions, la terre dont il a fait son métier puisqu'il était ouvrier agricole et les Sapeurs-pompiers parmi lesquels il était volontaire et engagé depuis le 3 octobre 1981 en intégrant le CPI de CHEVRAINVILLIERS. Il y restera près de 24 ans jusqu'à la dissolution du corps communal le 30 juin 2005. Toujours avec cette même passion et cette volonté de dévouement, il intégrera le CPI d'AUFFERVILLE le 1^{er} juillet 2005. Il sera promu 1^{ère} classe en juillet 2007 puis caporal en 2012. Un accident en service commandé lors d'un entraînement mettra fin à sa carrière le 25 mars 2012. Étant reconnu inapte au service, il fera valoir ses droits à la retraite et sera promu Caporal-Chef et nommé Sapeur-Pompier honoraire en raison de ses bons et loyaux services le 1^{er} mai 2013.

Il se marie le 16 juin 2012 avec Camille avec qui il partageait sa vie depuis 1998.

Nous garderons de lui le souvenir de ses participations aux kermesses du village, aux cérémonies, à la Sainte-Barbe, toujours en tenue de Sapeur Pompier.



François LECLER

François LECLER est né le 29 mai 1965 à NEMOURS.

Il est décédé le 24 février 2020 . Il a été inhumé au cimetière d'AUFFERVILLE en présence de sa famille et de ses amis. Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille très présente sur la commune .

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PETITS AUFFERVILLOIS

La commune d'AUFFERVILLE est heureuse de compter parmi ses nouveaux habitants :

À Jarville, Malo LECLANT, fils de Loïc LECLANT et de Cécile BATRÉAU, né le 22 février 2020.

À Aufferville, Théa FRESNEAU GIRARD, fille de Mikaël GIRARD et d'Alix FRESNEAU, née le 4 mars 2020.

À Jarville, Léo BONHOMME, fils de Loïc BONHOMME et de Marina TARASSOFF, né le 6 mai 2020.

Petit clin d'œil à notre secrétaire de mairie Emeline RAYNEL
qui a donné naissance le 03 décembre 2020 à un petit Dorian.

Félicitations à tous ces heureux parents !

Un mariage sous la neige !

Samedi 13 février 2021, veille de la Saint-Valentin fête des amoureux, se sont unis à la mairie d'Aufferville

Laurine GANDOLFI et Robin VIEZ.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !



Pour ceux qui n'ont pas téléchargé l'application Panneau Pocket, vous trouverez ci-dessous les informations à retenir :



Dates de passage de la balayeuse pour l'année 2021

- lundi 25 janvier 2021
- lundi 29 mars 2021
- lundi 17 mai 2021
- lundi 19 juillet 2021
- lundi 20 septembre 2021
- lundi 22 novembre 2021

Ce planning sera scrupuleusement respecté sauf en cas d'intempéries ou de panne.

Nous vous remercions de faire en sorte de ne pas gêner le passage de la balayeuse.

Transport à la demande

Une inscription en quelques clics sur son ordinateur, via l'application ou auprès de la centrale d'appel téléphonique, et le tour est joué ! Vous pouvez embarquer dans un bus qui peut vous emmener vers l'hôpital, le centre-ville et la gare de Nemours.

Les réservations peuvent se faire jusqu'à une heure avant l'heure de départ (au plus tôt un mois avant), et peuvent aller jusqu'à 15 trajets.

Plus d'informations et réservations :
tad.idfmobilites.fr ou 09 70 80 96 63.

Conjoints d'anciens combattants

Une demi-part fiscale est accordée à la veuve d'un ancien combattant dès 74 ans, à la condition que son époux, titulaire de la carte du combattant en ait bénéficié de son vivant.

Les personnes concernées doivent demander par écrit une attestation de versement de retraite du combattant à :

ONACVG
Service de Seine-et-Marne
Cité Administrative - Tour C
20 quai Hyppolite Rossignol
77011 MELUN Cedex
sd77@onacvg.fr

Aide départementale Imagine R

Le département a augmenté de 25 € son subventionnement pour les cartes Imagine R en faveur des collégiens non-boursiers pour l'année scolaire en cours.

Vous pouvez demander ce remboursement de 25 € entre le 18 janvier et le 30 avril 2021 en vous connectant sur le site :

www.seine-et-marne.fr

Petits rappels

Le port du masque est obligatoire sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public sur tout le territoire de Seine-et-Marne.

Un couvre-feu est actuellement en place de 18h00 à 06h00. Vous pouvez venir chercher des attestations de déplacement dérogatoire en mairie si besoin.

Boulangerie de la Forêt

01 60 55 40 33

Du lundi au vendredi

5h00 à 18h00

Fermeture du 19 au 23 avril
2021

La petite Ferme de Morville

Réouverture au printemps

Les dates vous seront com-
muniées ultérieurement
sur Panneau Pocket

Ferme de Filbois

17 rue Grande 77570 AUFFERVILLE
01 64 28 76 77

jeudi : 14h30 à 18h
vendredi : 9h30 à 12h et 14h30 à 18h
samedi : 9h30 à 13h.

Site de réservation en ligne : [https://
www.maboutiquefermiere.fr/fermedefilbois](https://www.maboutiquefermiere.fr/fermedefilbois)

Horaires d'ouverture de la mairie

Et de l'agence postale communale

Lundi : 9h30 à 12h00

Mardi : 9h30 à 12h00 - 14h00 à
19h00

Jeudi : 9h30 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Vendredi : 9h30 à 12h00

Samedi : 10h00 à 12h00

Pour plus d'informations sur notre
commune, visitez le site :

www.aufferville.fr

Pour les petites informations pra-
tiques, téléchargez l'application
smartphone **Panneau Pocket**.

Pour tout autre renseignement,
adressez-vous à la mairie soit par té-
léphone au 01.64.28.70.04 ou par

Nos futurs rendez-vous

Sous réserve des directives gouvernementales...

Vendredi 19 mars 2021 : Cérémonie du 19 mars 1962
(rassemblement devant la mairie à 12h00)

Lundi 05 avril 2021 : Pâques (enfants jusqu'à 11 ans)

Samedi 08 mai 2021 : Cérémonie
(rassemblement devant la mairie à 11h30)